

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

N° T84/2024

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 08 août 2024 de DEBELEC CARCASSONNE, pour des travaux de terrassement pour un raccordement ENEDIS,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 09 septembre 2024 au 19 septembre 2024,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie du Chemin de la Set,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Dans le cadre des travaux de terrassement pour un raccordement ENEDIS, un empiètement sur chaussée sera effectué sur le chemin de la Set du **09 septembre 2024 au 19 septembre 2024**.

Article 2 :

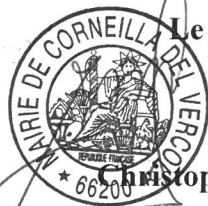
Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, à la restriction suivante :

- interdiction de stationner.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 27/08/2024

Le Maire,

Christophe MANAS